

AVIS PUBLIC MRC DE LOTBINIÈRE

AVIS PUBLIC EST, par la présente donné par le soussigné, directeur général, que la Municipalité Régionale de Comté de Lotbinière, adoptera à une session ultérieure un règlement pour remplacer le règlement 261-2015 « Règlement des quotes-parts relatives au service de vidange des fosses septiques » afin d'apporter des précisions, notamment pour ce qui a trait à l'intégration de 4 nouvelles municipalités au service.

Fait et donné à Sainte-Croix, ce 18 février 2019.



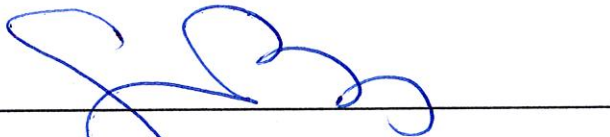
**Stéphane Bergeron
Directeur général**

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, directeur général, certifie sous mon serment d'office avoir affiché le présent avis public le 18 février 2019 aux endroits ordinaires d'affichage dans la municipalité.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 18 février 2019.

Signé :



**Stéphane Bergeron
Directeur général**